



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/165

OBJET : SUBVENTION RESTOS DU CŒUR

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 6 décembre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : le 6 décembre 2017

Le 12 Décembre de l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	E	M GACHET	MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	M CLAVÉRIE
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M CLEMENT
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	A		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

La séance est ouverte

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/165

OBJET : SUBVENTION RESTOS DU CŒUR

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-2-4 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n° 2015/76 autorisant Monsieur le Président à signer une convention pluriannuelle de partenariat avec cette association et à lui verser une subvention,

Vu la délibération n° 2016/44 portant sur le Budget Principal de la CCM,

Vu la délibération n°2016/141 portant sur le versement de la subvention 2016 pour les Restos du Cœur ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSÉ :

Les Restos du Cœur ont pour mission d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, que ce soit dans le domaine alimentaire, par l'accès à des repas gratuits, ou dans le domaine de l'insertion sociale et économique, par tout moyen approprié.

Les Restos luttent contre la pauvreté et l'exclusion en offrant une aide individualisée aux personnes accueillies. L'aide alimentaire est utilisée comme porte d'entrée vers toute une série de dispositifs (ateliers et jardins d'insertion, lits hébergement d'urgence, camions et points repas chauds, Restos Bébé du Cœur, départs en vacances, ateliers d'accompagnement scolaire et de lutte contre l'illettrisme, initiation à l'informatique, conseils budgétaires, accès à la justice et aux droits, soutien à la recherche d'emploi (SRE) et microcrédit personnel...) contribuant à une insertion durable dans la société.

Afin que ces actions puissent être maintenues et pérennisées, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité soutenir financièrement cette association dans la location d'un local adapté aux activités développées pour une population intercommunale. Il a été proposé de conventionner avec les Restaurants du Cœur de la Gironde sur une période de trois ans et demi, soit du 1er juin 2015 au 31 décembre 2018.

Le montant de la subvention de fonctionnement 2017 et 2018 est fixé à 6 800 € TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée, il est prévu une subvention exceptionnelle de 4200 € pour travaux qui sera débloquée sur présentation des factures acquittées.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/165

OBJET : SUBVENTION RESTOS DU CŒUR

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Président à verser la subvention annuelle 2017 et 2018 conformément à la convention triennale de partenariat,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets afférents ;

Fait à Martillac, le 12 décembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement